

LES ZONES D'EMPLOI FRANÇAISES DIFFÉRENCIÉES PAR L'EMPLOI, LA FORMATION ET LES QUALIFICATIONS

Patrice CARO

IRADES - URA 908 du CNRS
Université de Franche-Comté
Besançon

Dominique LAFFLY

SET - UMR 911 du CNRS
Université des Pays de l'Adour
Pau

Résumé

Depuis la décentralisation des compétences de l'Etat aux conseils régionaux en matière de politiques de formation, de plus en plus d'études sont menées à l'échelle des zones d'emploi. Celles-ci ont été délimitées à partir d'études des migrations domicile-travail ; elles correspondent assez bien aux aires d'attraction des villes françaises en matière d'emploi.

Le traitement statistique de différents indicateurs statiques et dynamiques, élaborés en 1990 par l'INSEE pour les 348 zones d'emploi délimitées, permet de mettre à jour une typologie de ces aires d'attraction, donc des villes françaises. Des analyses factorielles et une classification ascendante hiérarchique de 18 variables relatives à l'emploi, au niveau d'études, au système de formation et aux qualifications répertoriées dans les zones, mettent en évidence des différences très accusées entre les zones d'emploi françaises. Trois France s'opposent nettement selon une double tension :

- la France industrielle de l'Est et du Nord s'oppose à la France du tertiaire supérieur des grandes villes,*
- la France rurale s'oppose à la France urbaine.*

Cette approche quantitative du phénomène de différenciation du Territoire par l'emploi et la formation tente d'apporter de nouveaux éléments de connaissance du rôle de ces facteurs dans l'organisation de l'espace français.

Mots Clés

Emploi - France - Politiques de formation - Qualifications - Zones d'emploi

Pour comprendre de quelle façon emploi, qualification, formation et scolarisation créent une partition de l'espace français, les zones d'emploi s'avèrent des unités d'observation appropriées. Le découpage du territoire en 348 unités spatiales procure en effet une bonne représentation des marchés locaux du travail centrés sur les villes. Pour chaque zone, le recensement de population de 1990 fournit des mesures sur la part des emplois d'ouvriers, de cadres, des emplois agricoles, industriels et tertiaires, la proportion de diplômés de CAP-BEP, de BTS-DUT et au delà, les taux de scolarisation des 16 à 24 ans. Le traitement de ces données permet un classement des zones en 9 types qui détermine trois France bien distinctes : une France industrielle classique, une France agricole et artisanale, ainsi qu'une France du tertiaire supérieur. Ce type d'analyse permet d'éclairer les décideurs régionaux et locaux qui participent à la construction des politiques de formation initiale, des politiques d'emploi et qui éprouvent quelques difficultés à prendre en compte l'espace dans l'analyse de l'emploi, des qualifications et de la formation.

1. D'importantes disparités entre zones d'emploi

Plusieurs études récentes ont mis en lumière les disparités engendrées dans l'espace français par l'emploi, les qualifications et le niveau de diplôme. Différentes typologies ont qualifié les villes françaises dans les années 80 à partir du recensement de 1982 [12]. D'autres études ont souligné des différences marquées entre département et région, en matière d'équipement, de formation initiale, d'orientation, de réussite scolaire [5] et de poursuites d'études vers l'enseignement supérieur. En revanche, peu de travaux ont mis en évidence une partition du territoire national à l'échelle des zones d'emploi sur ces thèmes. C'est ce qui est proposé ici.

L'Ile-de-France, région qui constitue un seul et unique marché du travail étant mise à part, le découpage en zones d'emploi permet d'étudier, d'une façon relativement satisfaisante, tout le territoire national y compris les espaces intermédiaires entre les agglomérations, tout en assurant une certaine fiabilité statistique.

Les 18 indicateurs retenus ici (tab. 1) proviennent, d'une part, des recensements généraux de population de 1982 et 1990 et d'autre part, du Ministère du Travail. Ils traduisent de profondes disparités entre les zones : la part de l'emploi tertiaire varie de 33 à 89 %, celle de l'emploi industriel s'échelonne entre 5 et 58 %. Dans une moindre mesure, la proportion d'habitants de plus de 15 ans, diplômés d'un BAC+2 ou plus, varie entre 2 et 17 %, alors qu'elle se situe dans une fourchette de 8 à 28 % pour les diplômés de CAP et de BEP. Enfin, la part des emplois d'ouvriers varie entre 15 et 62 %, celle des cadres entre 17 et 58 %.

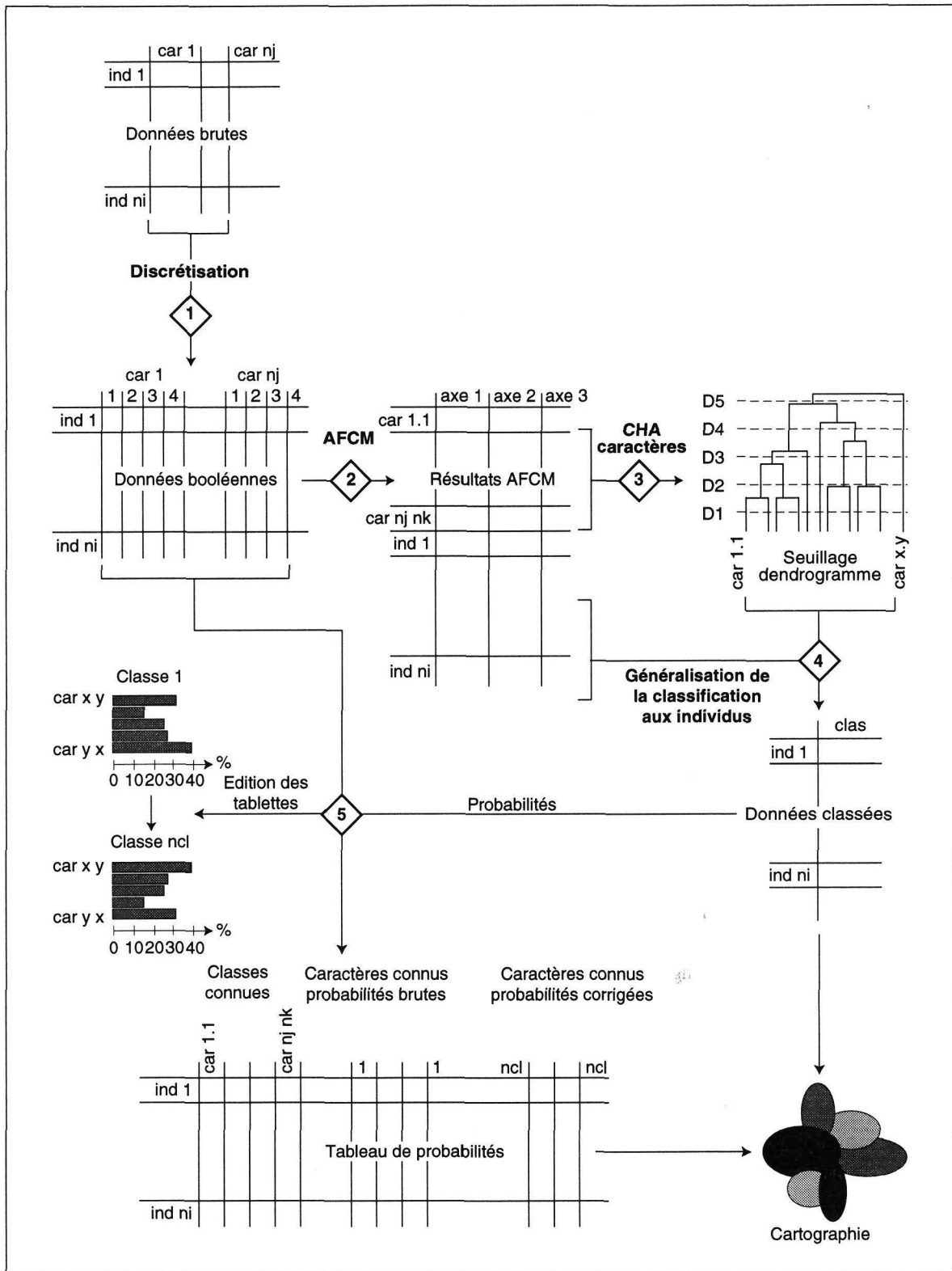
Tableau 1 : Les 18 indicateurs retenus

| | Moyenne en % | Maximum en % | Minimum en % | Ecart-type |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|
| Part de l'emploi tertiaire en 1990 (1) | 57,1 | 89,4 | 33,4 | 9,9 |
| Part de l'emploi industriel en 1990 (1) | 24,7 | 58,7 | 5,4 | 9,4 |
| Part de l'emploi du BTP en 1990 (1) | 7,9 | 20,3 | 2,3 | 1,9 |
| Part de l'emploi agricole en 1990 (1) | 10,2 | 32,7 | 0,06 | 7,1 |
| Part des emplois ouvriers en 1990 (1) | 39,9 | 62,5 | 15,5 | 7,9 |
| Part des emplois cadres en 1990 (1) | 29,5 | 58,5 | 17,5 | 5,6 |
| Taux de qualification des ouvriers en 1990 (1) | 55,9 | 75,7 | 33,4 | 6,8 |
| Taux de qualification des emplois de production en 1990 (1) | 10,9 | 52,5 | 3,3 | 6,5 |
| Proportion de diplômés BAC+2 ou plus en 1990 (2) | 5,1 | 17,5 | 2,2 | 2,0 |
| Evolution des diplômés BAC+2 ou plus de 82 à 90 (2) | 2,1 | 8,6 | 0,3 | 1,0 |
| Proportion de diplômés CAP-BEP en 1990 (2) | 18,8 | 28,5 | 8,4 | 2,7 |
| Evolution des diplômés CAP-BEP de 82 à 90 (2) | 5,4 | 8,8 | 1,5 | 0,9 |
| Taux de scolarisation des 16 à 19 ans en 1990 (2) | 90,3 | 95,8 | 83,5 | 2,4 |
| Evolution du taux de scolarisation des 16 à 19 ans (82-90) (2) | 10,8 | 20,1 | 4,8 | 2,7 |
| Taux de scolarisation des 20 à 24 ans en 1990 (2) | 25,2 | 65,6 | 8,7 | 8,4 |
| Evolution du taux de scolarisation des 20 à 24 ans (82-90) (2) | 12,6 | 36,9 | 1,6 | 3,8 |
| Taux d'activité des 15 à 24 ans en 1990 (2) | 40,6 | 54,9 | 21,7 | 4,5 |
| Part des -25 ans parmi les chômeurs au 01-01-93 (2) | 28,6 | 39,9 | 11,7 | 4,2 |

Sources : Recensement général de population 1982, Recensement général de population 1990 et Ministère du Travail, sondage au 1/4, au lieu de travail (1) et au lieu de résidence (2)

La qualification de l'emploi (ouvrier, cadre) constitue le facteur le plus structurant de toute cette série d'indicateurs : un calcul de corrélation entre les 18 variables permet d'identifier le ratio ouvriers/cadres comme premier facteur explicatif des différences entre les zones d'emploi. La variation des autres indicateurs d'industrialisation/tertiairisation, de niveau de diplôme et de scolarisation est intimement liée à la valeur de ce ratio.

Figure 1 : Chaîne de traitements des données



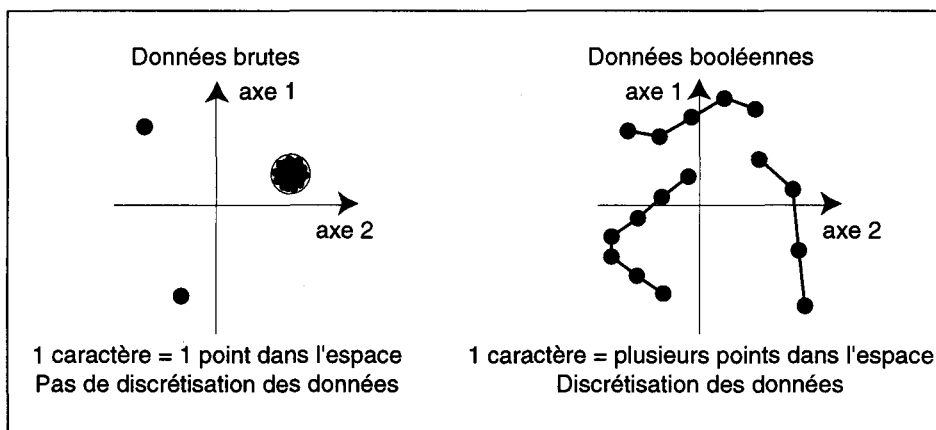
2. Typologie factorielle et modèle de probabilité des classes

Cinq étapes ont été nécessaires pour parvenir à une typologie des 348 zones d'emploi (fig. 1) :

- tout d'abord, une discrétisation des données a permis de travailler sur des données booléennes ;
- réaliser une Analyse Factorielle des Correspondances Multiples. On est passé ainsi de 18 caractères à 108 ;
- à partir de cette AFCM on a opéré une Classification Hiérarchique Ascendante, d'abord sur les 108 caractères puis, par généralisation, sur les 348 individus ;
- cette classification a permis d'établir une typologie des zones d'emploi en 9 classes, regroupables en trois grands types ;
- enfin, des calculs des probabilités d'appartenance aux 9 classes ont mis en évidence les zones d'emploi les plus marginales dans chacune des classes.

La discrétisation des données a transformé le tableau de départ contenant les valeurs des 348 zones pour les 18 indicateurs étudiés en un tableau booléen : chaque indicateur ou caractère (car 1, car 2, etc.) a été découpé en 6 classes de valeurs (car 1.1, car 1.2, etc.) couvrant la distribution de toutes les valeurs prises par les zones pour le caractère. On inscrit la valeur 1 dans l'une des 6 classes correspondant à la valeur brute, ce qui permet de passer ainsi d'un tableau de données brutes à un tableau booléen. Le travail d'analyse ne porte donc pas sur les données brutes mais sur des classes de valeurs pour chaque caractère.

Figure 2 : Transformation des données brutes en données booléennes



Le premier axe de l'analyse factorielle oppose les zones d'emploi industriel plus ou moins qualifié, aux zones d'emploi tertiaire à forte proportion de cadres. Un deuxième axe oppose ces deux grands types regroupés à un troisième constitué de zones d'emploi agricole, dans le bâtiment et le tertiaire peu qualifié en milieu rural. On décèle une puissante structure d'ordre dans les données qui se traduit par une distribution parabolique des caractères et des individus dans le plan déterminé par deux des axes factoriels.

Une Classification Ascendante Hiérarchique a été opérée sur les 108 variables booléennes. L'arborescence ainsi produite différencie un grand nombre de types. On a choisi un découpage en 9 classes s'agrégeant en trois grands types. A partir de ce choix, il a été possible d'étendre la classification aux 348 individus pour obtenir une typologie des zones d'emploi.

Figure 3 : Structure d'ordre des données (effet Guttman) et distribution des classes selon les plans factoriels

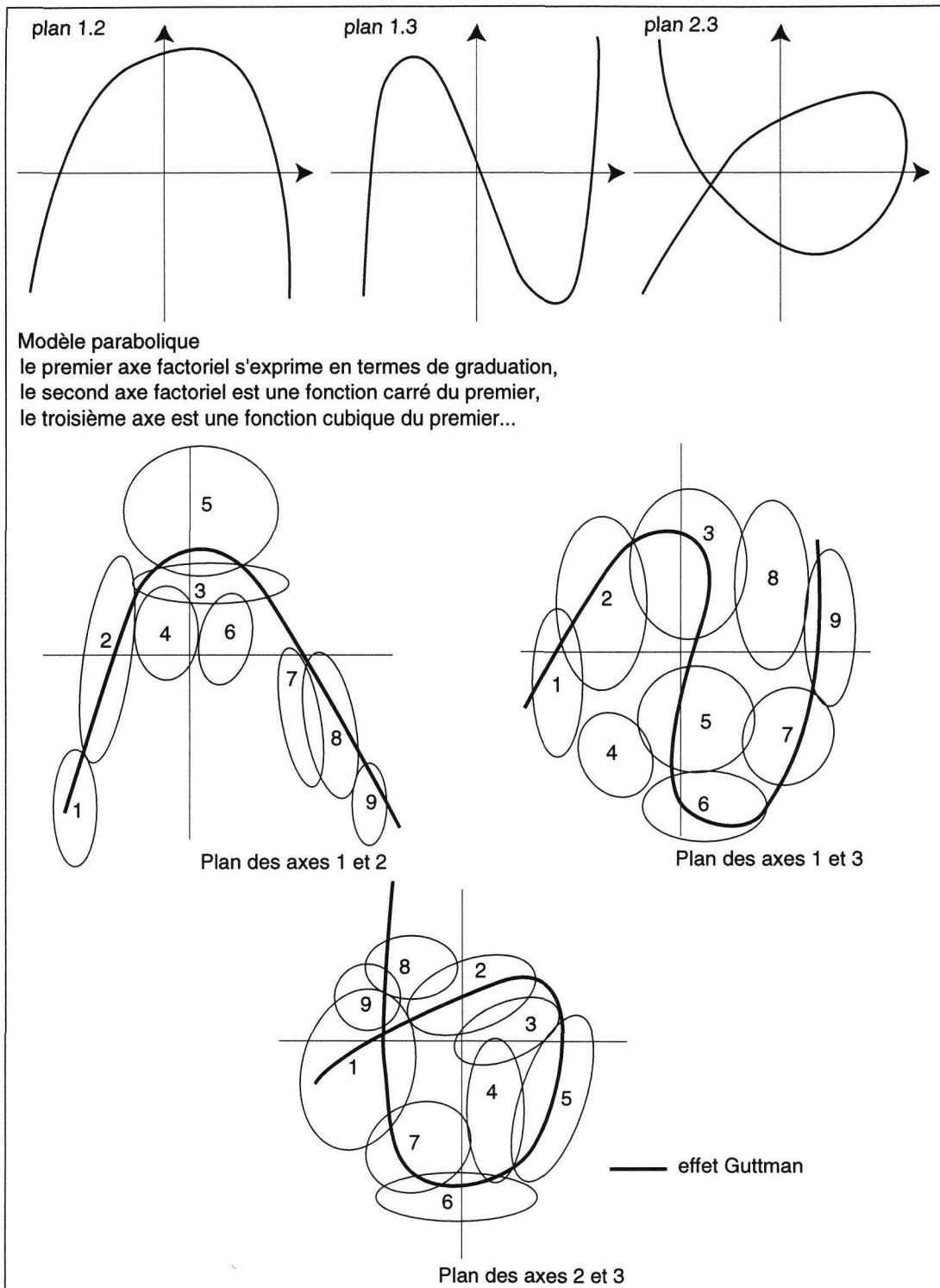
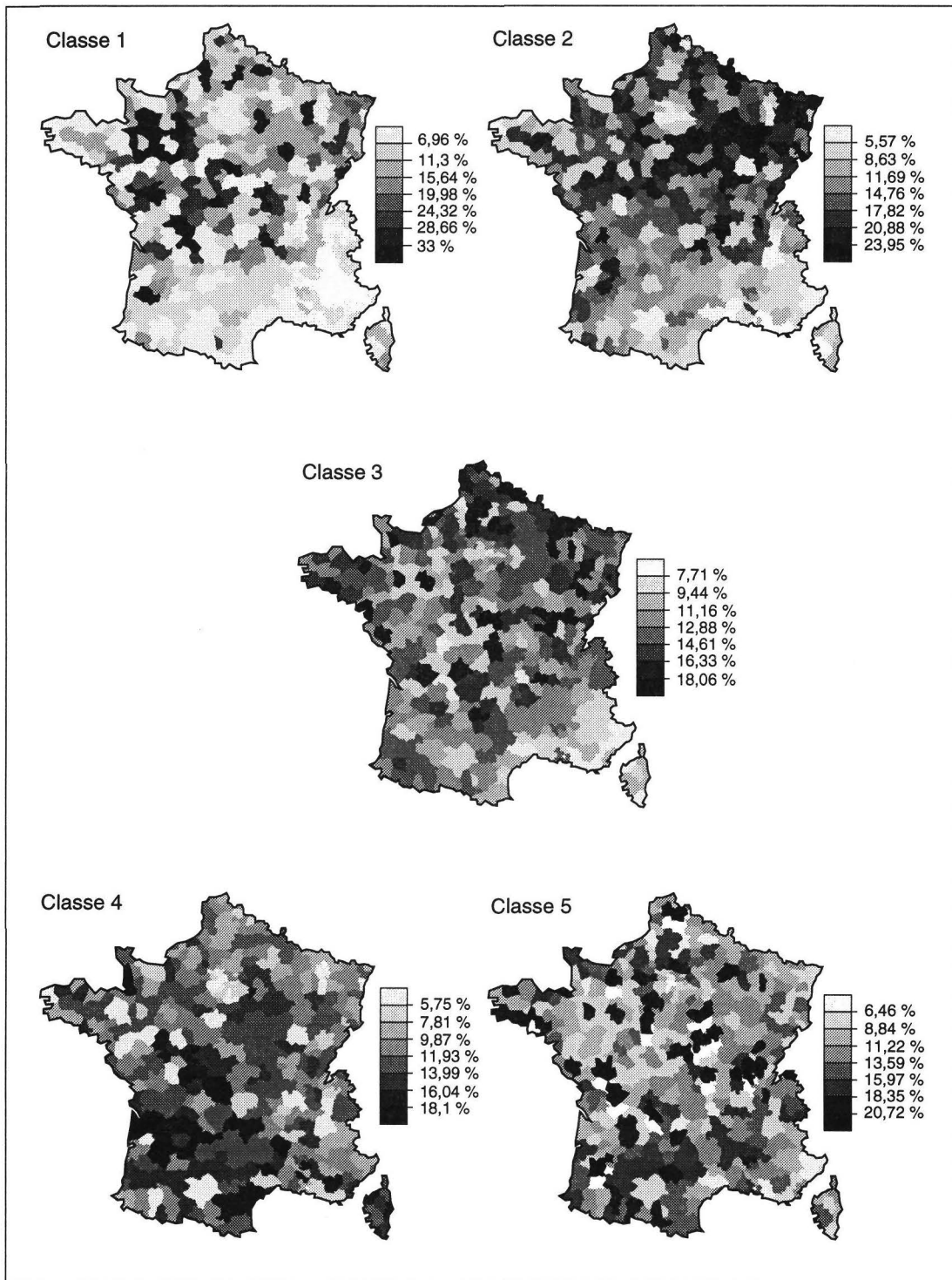
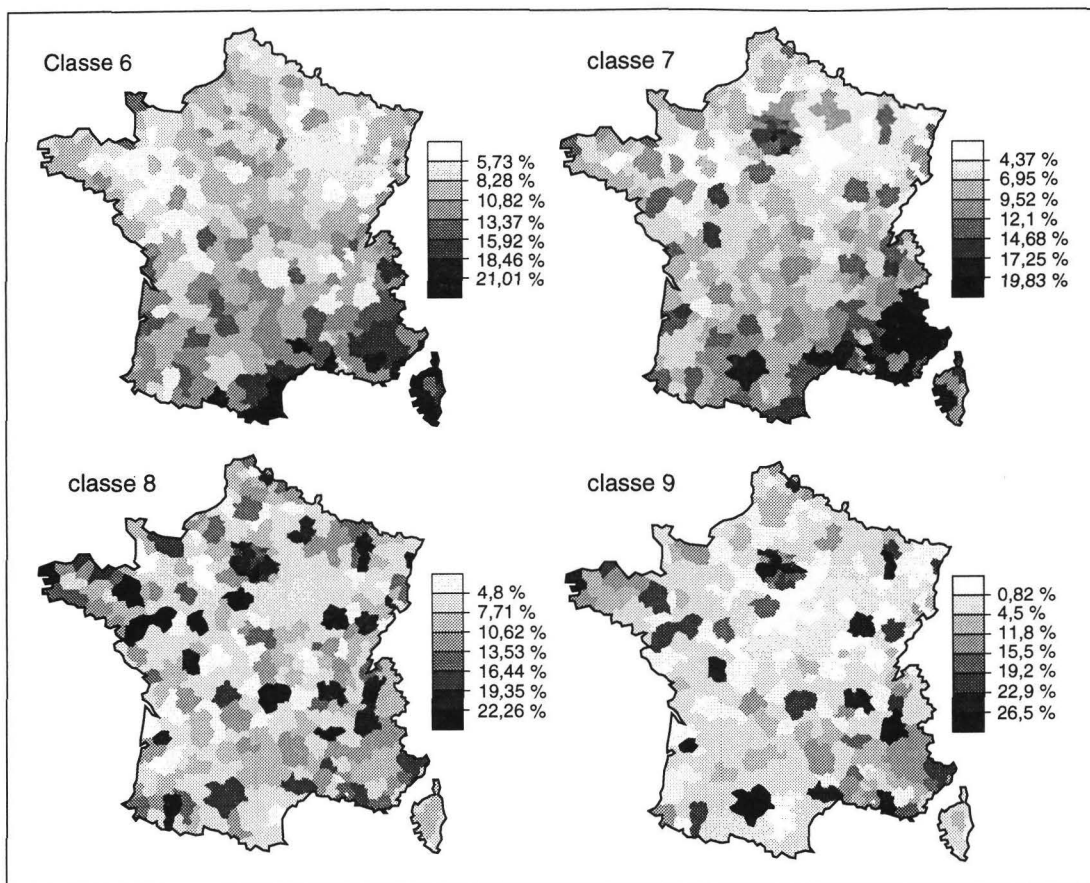


Tableau 2 : Contenu des 9 classes de la typologie des zones d'emploi (1990)

| Types principaux | Nb ZE | % | Cl | Définition | Nb de zones | % | Les 6 premières variables présentant le plus fort écart positif au profil moyen |
|-------------------------------|-------|------|----|--|-------------|------|---|
| France industrielle | 189 | 54,4 | 1 | Emploi industriel ouvrier non qualifié | 40 | 11,5 | 1 Très faible part des emplois de cadres 2 Très faible part des diplômés BAC+2 ou plus 3 Très faible part des emplois tertiaires 4 Très forte part des emplois d'ouvriers 5 Très faible technicité des emplois de production 6 Très faible qualification des emplois d'ouvriers |
| | | | 2 | Emploi industriel ouvrier peu qualifié | 99 | 28,5 | 1 Faible part des emplois de cadres 2 Forte part des emplois d'ouvriers 3 Faible part des diplômés BAC+2 ou plus 4 Faible qualification des emplois d'ouvriers 5 Faible part des emplois tertiaires 6 Forte part des emplois industriels |
| | | | 3 | Emploi industriel qualifié | 50 | 14,4 | 1 Forte augmentation de la part des diplômés BAC+2 ou plus de 1982 à 1990 2 Très fort taux d'activité des 15-24 ans 3 Très forte part des diplômés CAP-BEP 4 Forte part des emplois de cadres 5 Forte part des emplois tertiaires 6 Forte technicité des emplois de production |
| France agricole et artisanale | 101 | 29 | 4 | Emploi BTP et agricole | 30 | 8,6 | 1 Très faible part des diplômés CAP-BEP 2 Très faible part des emplois industriels 3 Très forte part des emplois agricoles 4 Très forte part des emplois du BTP 5 Fort taux d'activité des 15-24 ans 6 Très faible technicité des emplois de production |
| | | | 5 | Emploi tertiaire peu qualifié | 62 | 17,9 | 1 Part moyenne des diplômés BAC+2 ou plus 2 Faible part des emplois d'ouvriers 3 Part moyenne des emplois de cadres 4 Taux moyen de qualification des emplois d'ouvriers 5 Part moyenne des emplois tertiaires 6 Fort taux de scolarisation des 20-24 ans |
| | | | 6 | Absence d'emploi industriel | 9 | 2,5 | 1 Très faible part des emplois industriels 2 Très faible part des diplômés CAP-BEP 3 Très faible part des -25 ans parmi les chômeurs 4 Très faible part des emplois d'ouvriers 5 Très faible évolution du taux de scolarisation des 20-24 ans de 1982 à 1990 6 Forte part des emplois du BTP |
| France du tertiaire supérieur | 58 | 16,6 | 7 | Emploi touristique | 14 | 4 | 1 Très forte part des emplois tertiaires 2 Très faible part des -25 ans parmi les chômeurs 3 Très faible part des emplois industriels 4 Forte part des diplômés BAC+2 ou plus 5 Très faible part des emplois d'ouvriers 6 Très forte part des emplois de cadres |
| | | | 8 | Emploi métropolitain | 30 | 8,6 | 1 Très forte part des emplois de cadres 2 Très forte part des diplômés BAC+2 ou plus 3 Très forte technicité des emplois de production 4 Très forte augmentation de la part des diplômés BAC+2 ou plus de 1982 à 1990 5 Très fort taux de scolarisation des 20-24 ans 6 Très forte évolution du taux de scolarisation des 20-24 ans de 1982 à 1990 |
| | | | 9 | Emploi technopolitain | 14 | 4 | 1 Très faible part des emplois d'ouvriers 2 Très forte technicité des emplois de production 3 Très forte augmentation de la part des diplômés BAC+2 ou plus de 1982 à 1990 4 Très fort taux de scolarisation des 20-24 ans 5 Très forte part des diplômés BAC+2 ou plus 6 Très forte part des emplois de cadres |
| Ensemble | 348 | 100 | | | 348 | 100 | |

Figure 6 : Probabilité des zones d'emploi d'appartenir à chacune des classes identifiées dans le tableau





Cette partition en trois France s'explique par l'organisation de l'Etat, des entreprises et par le comportement des familles vis-à-vis du système éducatif. En effet, Etat et entreprises déterminent des volumes d'emplois différents, emplois plus ou moins qualifiés, ce qui conditionne les niveaux de formation, les taux de poursuites d'études, d'activité et de qualification. Cette inégale distribution rejaille sur celle des professions et des catégories sociales, ainsi que sur les niveaux de diplôme. Les cadres sont en moyenne toujours plus diplômés que les ouvriers et les employés, leurs enfants poursuivent plus volontiers leurs études dans le second cycle long et dans l'enseignement supérieur. Ce groupe social se comporte différemment des ouvriers vis-à-vis de l'offre de formation initiale pour leurs enfants, comme pour le choix de leur lieu de résidence. Il est donc logique de constater des variations identiques des indicateurs d'emploi, de niveau de formation et de taux de scolarisation.

Dans chacune des France s'effectue une hiérarchisation des qualifications : des ouvriers non qualifiés (1) aux cadres (3) dans l'industrie, et des employés (7) aux cadres (8 et 9) dans les services. Cette hiérarchisation commande l'évolution des autres indicateurs.

La France industrielle représente plus de la moitié de l'ensemble des zones classées, tandis que la France agricole et artisanale ne rassemble que 29 % du total, contre 16,6 % pour la France du tertiaire supérieur.

3.1. La France industrielle

Une première France se compose d'un grand nombre de zones situées au nord d'une ligne La Rochelle-Grenoble.

Parmi les trois classes de la France industrielle, le type «emploi industriel ouvrier peu qualifié» concentre à lui seul 99 unités spatiales, soit autant que l'ensemble de la France agricole et artisanale.

Dans le détail, cette France industrielle classique se décompose en trois zones dans lesquelles la qualification des emplois d'ouvriers varie : le type emploi industriel ouvrier non qualifié (1) se compose de 40 zones d'emploi différen-

ciées par une prédominance de l'industrie, une sur-représentation des ouvriers non qualifiés, une faiblesse de l'emploi cadre et tertiaire, un niveau de formation très faible, et très peu de poursuites d'études. Le rapport entre les effectifs diplômés du CAP-BEP et d'un BAC+2 et plus s'élève ici à 5 ou 6, contre 1,8 en moyenne pour l'ensemble des zones. Les zones de l'Indre, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée, sont dans ce cas. Des décentralisations industrielles opérées par l'Etat dans le centre-ouest expliquent cette partition.

Le second type «emploi industriel ouvrier peu qualifié» (2) est très proche du premier, il se définit également par une prédominance de l'industrie, peu de cadres, très peu de poursuites d'études mais surtout par une sur-représentation d'emplois de production peu qualifiés, et un chômage des jeunes élevé. Ce type est centré sur l'est de la France et le Bassin Parisien ; il inclut le plus grand nombre d'unités spatiales avec 99 zones réparties dans 7 régions : Picardie, Centre, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et Alsace. A l'inverse, le troisième type «emploi industriel qualifié» (3) se caractérise par une prédominance d'emplois industriels de haute technicité, qualifiés, ce qui va de pair avec une sur-représentation de diplômés du CAP-BEP, une progression de l'emploi tertiaire entre 1982 et 1990, et une forte élévation du niveau de formation pendant la même période. Des villes petites et moyennes du Nord-Pas-de-Calais, du nord de la Lorraine, du Haut-Rhin, des Côtes-d'Armor et de Seine-Maritime relèvent de ce type (50 zones). Ces deux derniers ensembles composent la France industrielle «classique» au nord-est d'une ligne Cherbourg-Valence. Depuis les années 50, des politiques de décentralisation industrielle, ainsi que des politiques de conversion industrielle et des primes d'aménagement du territoire ont eu un effet sur la répartition spatiale des emplois. Ces effets se sont conjugués avec des mutations organisationnelles des entreprises pour donner cette image.

3.2. La France agricole et artisanale

Cette deuxième France se compose de zones d'emploi de trois types où les emplois industriels et tertiaires sont sous-représentés et ceux de l'agriculture et du BTP sur-représentés. Une grande partie des zones d'emploi se situent au sud d'une ligne La Rochelle-Genève. L'emploi non salarié caractérise cette seconde France. Le type «emploi BTP et agricole» (4) se caractérise aussi par une faible part des diplômés du CAP-BEP et un taux maximum d'activité des 15-24 ans. Il forme un ensemble de 30 zones, toutes situées en Aquitaine, en Languedoc-Roussillon et dans le Massif-Central. Le type 5 «Emploi tertiaire peu qualifié», se démarque par un emploi tertiaire et cadre légèrement prédominant, une sous-représentation des emplois d'ouvriers, une forte élévation du niveau de formation et des poursuites d'études accrues. Se trouvent ici rassemblées 62 zones abritant exclusivement des petites préfectures ou des sous-préfectures en milieu rural, comme celles situées au sud et à l'ouest du Massif-Central. Enfin le troisième type (6) qui compose cette France, se caractérise aussi par l'absence d'emplois industriels et de diplômés du CAP-BEP. Il se démarque également par une forte scolarisation des jeunes et des poursuites d'études accrues. Sur les 9 zones constituant ce type, on en compte 4 en Corse, 2 en Languedoc-Roussillon, 1 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

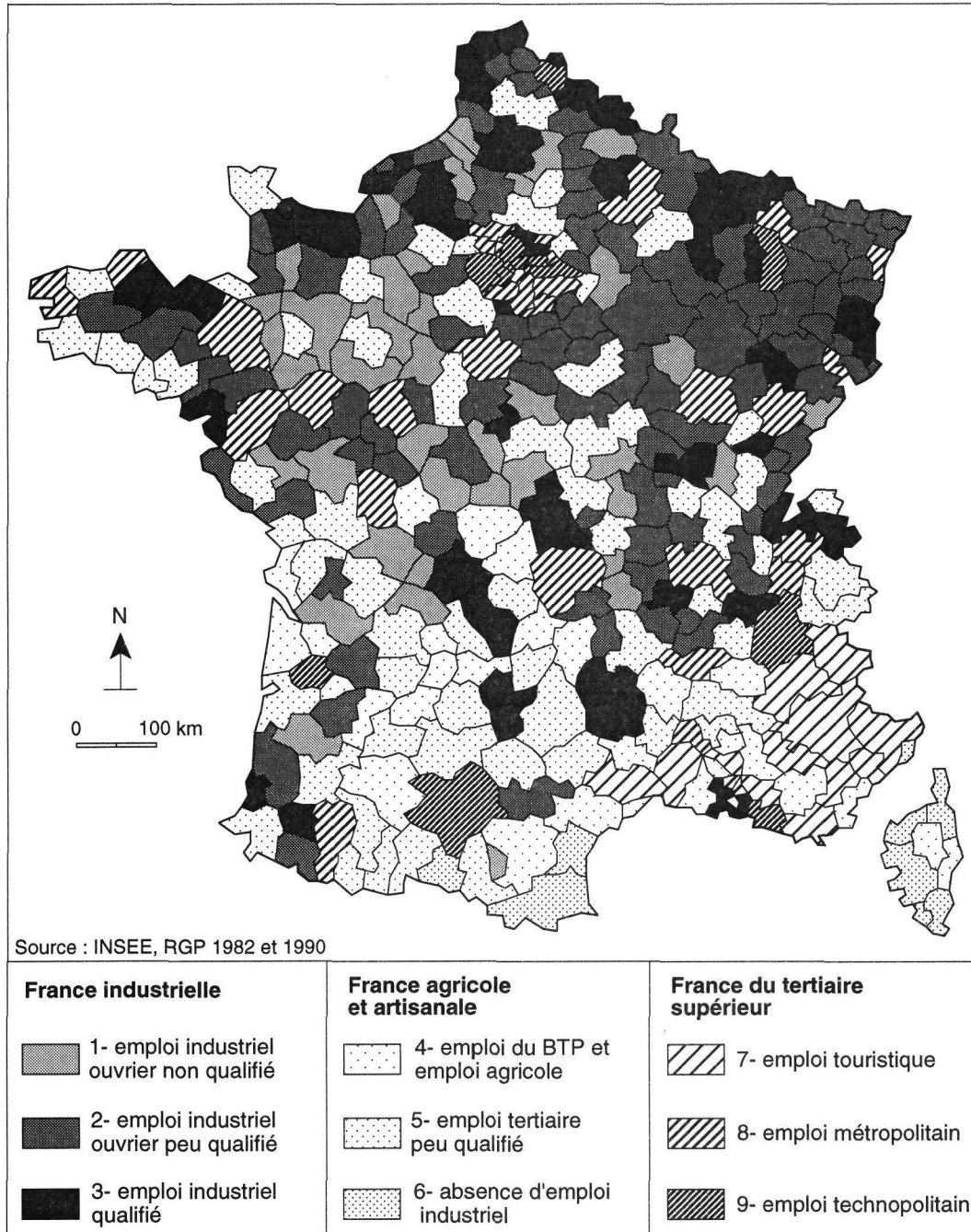
Il est clair qu'ici la nature de l'emploi dans une zone dépend de sa composition sectorielle et du type d'entreprises présentes [8] : artisanat (types 4, 5, 6 et 7), PME, grands groupes (types 1,2,3, 8 et 9). Les organisations industrielles et administratives (nombre de niveaux hiérarchiques, fonctions dévolues aux différents sites), dictent donc cette répartition, mais elles-mêmes dépendent des acteurs que sont l'Etat, les entreprises, les individus, qui tous agissent en fonction de stratégies spécifiques.

3.3. La France du tertiaire supérieur

Cette troisième France se compose essentiellement de zones urbaines que l'on regroupe en trois types bien distincts (types 7, 8 et 9. Le type 7 «emploi touristique» se définit par un emploi tertiaire prédominant et peu de chômage des jeunes. La majorité des emplois sont liés directement au tourisme (effet mer et montagne) situés dans l'hôtellerie, les cafés, la restauration, et les services aux particuliers en général. Il s'agit d'employés et de cadres moyens. Près de 50 % des zones de Provence-Alpes-Côte d'Azur appartiennent à cette classe et qui est radicalement différente des deux autres classes où l'emploi est beaucoup plus qualifié. En effet, le type 8 ou "emploi métropolitain" se démarque par une forte sur-représentation des emplois d'encadrement, une qualification maximale des ouvriers ainsi que d'importantes poursuites d'études. 13 capitales régionales sont présentes dans ce groupe avec 9 autres zones du sud de l'Ile-de-France. La présence de grands établissements publics ou privés explique le rattachement de Lannion (CNET), Roissy

(Aéroports de Paris) et Bagnols/Cèze (CEA) à ce groupe. Enfin le type 9 «emploi technopolitain», se définit par une absence d'emploi ouvrier, une très forte sur représentation des emplois cadres et tertiaires, un fort niveau de formation des habitants et de poursuites d'études et la plus forte technicité des emplois de production. Les métropoles d'équilibre sont toutes incluses dans ce type, à l'exception de Lyon que l'on trouve dans le type métropolitain.

Figure 7 : Les trois France selon la typologie de l'emploi et de la formation



La partition du territoire en trois France s'explique avant tout par la localisation des différentes branches d'activité et la localisation des fonctions au sein de ces branches (opposition «bureaux-usines»). Ces branches et ces fonctions dictent la distribution des professions dans l'espace, en volume, en contenu et en niveau de qualification [10] [11]. Les

grandes entreprises contribuent à cette différenciation par spécialisation et séparation dans l'espace, de leurs différentes fonctions. Dans l'industrie, par exemple, les établissements de biens de consommation, rassemblent un grand nombre d'ouvriers non-diplômés en milieu rural (type 1). En revanche, les branches de l'automobile, de la première transformation de l'acier, des matériaux de construction, du travail des métaux regroupent un grand nombre d'ouvriers titulaires de CAP et de BEP, qui représentent souvent au moins un tiers des actifs, dans de grandes unités de production (type 2). Enfin, les industries des biens d'équipement salarient de nombreux diplômés d'un bac professionnel, technique, ou d'une formation supérieure (type 3). De plus, la centralisation très accentuée de l'organisation de l'Etat et des grandes entreprises a fait de Paris, de l'Ile-de-France et des métropoles (type 8 et 9) un isolat où se concentrent les fonctions tertiaires stratégiques, les emplois d'encadrement, les plus hautes qualifications et les plus hauts niveaux de formation. Dans ce fonctionnement centralisé, les aires métropolitaines constituent à la fois les nœuds des réseaux intra- et inter-entreprises, et des réseaux administratifs.

4. Conclusion : Quels rapports entre l'emploi et l'offre de formation ?

L'emploi, les qualifications, les niveaux de formation et les scolarisations ont des rapports étroits avec la structure de l'offre de formation initiale. En effet, les familles conduisent des stratégies vis-à-vis des filières, des niveaux et des établissements de formation initiale. Ces choix d'orientation, élaborés par les parents pour leurs enfants, s'opèrent en fonction de multiples critères.

Mais au delà de ces quelques constats, les relations entre la structure des emplois d'une zone d'emploi et sa structure d'offre de formation ne sont pas connues : dans les trois France définies ci-dessus, peut-on identifier trois types différents de carte scolaire correspondants ? Les parents qui sont ouvriers et résident dans les zones de la France industrielle envoient-ils plus volontiers leurs fils en lycée professionnel pour préparer des BEP, puis des BAC PRO, dans des filières industrielles correspondant aux secteurs d'activité des entreprises locales ? En revanche, les artisans et commerçants de la France agricole rurale et artisanale envoient-ils plus volontiers leurs enfants en apprentissage ? Enfin les cadres habitant les zones de la France du tertiaire supérieur privilégient-ils systématiquement un investissement scolaire dans des filières générales et tertiaires ?

Avec les mêmes méthodes que celles utilisées ici pour l'emploi, mais en étudiant des indicateurs relatifs aux effectifs d'élèves inscrits par niveau de diplôme, par spécialité de formation et par type d'établissement scolaire à la même date, il serait intéressant de confronter cette typologie emploi-formation en 9 classes et trois France à une typologie de l'offre de formation professionnelle et technique initiale. Cette étude permettrait, d'une part, de mieux connaître les espaces locaux dans leur dimension emploi-formation, et d'autre part, de confirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées au sujet des rapports entre emploi et offre de formation.

Bibliographie

- [1] BENKO G. et LIPIETZ A., (éd.) : *Les régions qui gagnent*, PUF, Coll. économie, 1992, 424 pages
- [2] DAMETTE F. : *La France en villes*, DATAR-La Documentation Française, 1994, pp. 31-102
- [3] DATAR : *Les zones d'emploi : indicateurs socio-économiques*, 1985, 60 pages
- [4] DATAR : *Atlas de l'aménagement du territoire*, La Documentation Française, 1988, pp. 128-173 et pp. 266-298
- [5] HERIN R. et ROUAULT R. : « Atlas de la France scolaire », Reclus, 1994
- [6] INSEE : *Les spécialisations fonctionnelles des villes*, Les dossiers de l'INSEE Rhône-Alpes, mars 1995, 65 pages

- [7] INSEE, DEP, DATAR, Ministère de l'Industrie, Ministère du Travail : *Atlas des zones d'emploi*, INSEE, 1994, 75 pages
- [8] JACQUOT A. et RAJAONARISON D. : « D'un recensement à l'autre : la redistribution géographique des emplois entre 1975 et 1990 », *Economie et statistiques*, n° 270, 1993, pp. 23-50
- [9] JULIEN P. : « La métropolisation des emplois », *INSEE première*, n° 349, décembre 1994, 4 pages
- [10] MOATTY F., BUREAU M.C. et VALEYRE A. : « Spécialisations socioprofessionnelles de l'emploi industriel local », *Economie et statistiques*, n° 212, 1988, pp. 3-12
- [11] MOATTY F., BUREAU M.C. et VALEYRE A. : « Configuration organisationnelle des entreprises et division spatiale du travail industriel », Centre d'Etudes de l'Emploi, *Dossier de recherche*, n° 37, 1991, 124 pages
- [12] PUMAIN D. et SAINT-JULIEN T. : *Atlas des villes de France*, Paris, Reclus-La Documentation Française, 1989, pp. 55-113
- [13] SAVY M. et VELTZ P. (éd.) : *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, DATAR, Ed. de l'Aube, 1993
- [14] SAVY M. : « Est-ce encore l'industrie qui structure l'espace ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, 1994, pp. 159-178
- [15] SESSI - Ministère de l'industrie : *L'industrie dans les régions*, DUNOD, 1994, 461 pages
- [16] TABARD N. et ALDEGHI A. : *Typologie des zones d'emploi selon la nature des établissements productifs*, CREDOC, Coll. des rapports n° 81, 1990
- [17] TABARD N. : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et statistiques*, n° 270, 1993, pp. 5-22